Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 044-214400301-20261104-D202611109-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et de Loire-Atlantique

Pôle d'évaluation domaniale

4 quai de Versailles
44035 Nantes Cedex 1

téléphone : 02 40 20 75 96
mél. : drfip44.pole-valuation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Eric DUMOND

téléphone : 06 14 60 34 49
courriel : eric.dumond@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 33812616

Réf OSE : 2026-44030-61424

Le 21/09/2026

-

Le Directeur régional des Finances publiques des Pays de la Loire et du Département de la Loire-Atlantique

à

Monsieur le Maire
de la commune de
LA-CHAPELLE-DES-MARAIS

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'un délaissé de voirie sis rue de Bossis à La-Chapelle--des-Marais

Par saisine du 09/02/2025, vous avez sollicité un avis du Domaine dans le cadre du projet de cession à Mme LEGAL, propriétaire de la parcelle attenante (D 800), un délaissé de voirie de 16 m² non entretenu et inutilisé par la commune.

L'emprise cédée est non cadastrée. Elle est située en zone UIa du PLU.

Compte tenu de sa surface et sa disposition, la parcelle a une constructibilité limitée.

La valeur vénale de l'emprise cédée est estimée à 110 € assortie d'une marge d'appréciation de moins 10 % pour la valeur minimale de vente.

La durée de validité du présent avis est de 18 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,

Dumond Eric,

Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.